Image not found or type unknown

Contravention pour défaut de paiement de stationnement

Par **GERARD de JLF**, le **07/10/2011** à **09:36**

Y a-t-il un risque à refuser de régler une amende de 40 CHF alors que je viens de recevoir une seconde relance de la part de la police municipale de la ville Suisse dans laquelle j'ai commis l'infraction de défaut de disque de stationnement ?
Merci.
Cordialement.

Par **razor2**, le **07/10/2011** à **11:20**

Bonjour, si vous ne prévoyez pas de retourner en Suisse, à priori pas de risque. Par contre, si vous devez y retourner, oui, le risque est important sur le plan pécunier.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés